

# Quand l'hydronymie vient au secours de la nouvelle toponymie administrative française (post)révolutionnaire (1789-1793)

Michel Rateau

Société française d'onomastique

[rateaumichel.perigord@wanadoo.fr](mailto:rateaumichel.perigord@wanadoo.fr)

*Résumé* : Parmi les spécificités toponymiques françaises d'origine hydronymique, il en est une qui est tout particulièrement liée à l'une des périodes historiques majeures de l'Histoire du pays : la Révolution de 1789. En effet, en premier lieu, par décret du 14.12.1789, sont administrativement abolies toutes les anciennes communes. Par décret du 22.12.1789, l'Assemblée constituante décide de réduire la taille des provinces d'alors par des « départements » dont la liste des créations toponymiques administratives devient officielle par décret du 16.02.1790 et les noms de ces anciennes entités territoriales de la féodalité et de l'Ancien régime doivent être éradiqués : ceux de fleuves, rivières, vallées, ruisseaux ou fontaines (et de montagnes) les remplaceront. Ex. : le *Comtat Venaissin* (papal) devient le *département du Vaucluse* (< provençal : *Vaucluso* ou « vallée close », d'où sourd la *Fontaine de Vaucluse*), créée en 1793. Par le décret du 16.10.1793, la Convention demande aux communes dont les noms (toponymes communaux / municipaux) commencent par des éléments évoquant la religion (Saint, Sainte, Chapelle, Église, Notre-Dame, Abbé, Abbesse, Évêque, Moine...) de les changer pour cause de déchristianisation, ainsi que tous ceux évoquant la féodalité, l'Ancien régime, la royauté (Roi, Sire, Reine, Lys, Comte, Duc, Château, Castel...) de les renommer « incessamment ».

Aussi, cet article produira un exemple par cas de sous-catégorisation et analysera l'esprit des choix thématiques (fleuves, rivières ou autres) et leurs applications respectives (grammaire, syntaxe). Enfin, il soulignera le très important rôle sociopolitique joué par l'emploi de très nombreux hydronymes dans la création toponymique administrative (post)révolutionnaire française.

*Mots-clés* : hydronymes, toponymes communaux et municipaux, rôles ou fonctions socio-politiques

## **When hydronymy came to the rescue of the new administrative toponymy in Post-Revolutionary France (1789-1793)**

*Abstract*: Among French toponyms of hydronymic origin, there is a set that is closely related to one of the major historical events in the country's history: namely the 1789

Revolution. Indeed, all the old communes were abolished by Decree (14.12.1789) and, later, the National Constituent Assembly decided to reduce the size of the existing provinces and to create the *départements* (Decree of 22.12.1789), whose new toponyms were officially recognized by Decree 16.02.1790). At the same time, all the names within the territorial entities associated with feudalism and the *Ancien Régime* had to be eradicated: those of its rivers, valleys, streams and springs (and also of its mountains) were replaced. For example, the *Comtat Venaissin* (papal) became the *département du Vaucluse* (<Provençal: *Van-cluso* or “closed valley”, from which springs the *Fontaine de Vaucluse*), created in 1793. By Decree of 16.10.1793, the National Convention required all those municipalities whose names (communal/ municipal toponyms) included an element of religious reference (*Saint, Sainte, Chapelle, Église, Notre-Dame, Abbé, Abbess, Évêque, Moine*, etc.) to change them in a process of dechristianization. Likewise, all those whose name included an element of reference to feudalism, the *Ancien Régime* or royalty (*Roi, Sire, Reine, Lys, Comte, Duc, Château, Castel*, etc.) were required to rename them “without delay”. The article also provides an example of sub-categorization and analyses the *esprit* of thematic choices (waterways, rivers and the like) and their respective applications (grammar, syntax). It concludes by highlighting the very important socio-political role played by the use of numerous hydronyms in the creation of administrative toponyms in Post-Revolutionary France.

*Keywords:* hydronyms, communal and municipal toponyms, socio-political roles or functions

## INTRODUCTION HISTORIQUE

Des *villas* ou des villages portant un toponyme d'origine anthroponymique, oronymique ou hydronymique ainsi que des paroisses possédant un hagiotoponyme existent bien avant la destitution du dernier empereur romain d'Occident, Romulus Augustule, alors que prend forme le Moyen Âge (476-1453). À partir des XI et XII<sup>e</sup> siècles, sont fondées des villes nouvelles et autres bastides à qui sont accordées, pour la plupart d'entre elles, chacune une charte communale. Puis vient l'Ancien Régime (1453-1789).

La loi du 14 décembre 1789 permet aux Révolutionnaires de créer les (nouvelles) communes, qui sont, en général, composées d'une ou de plusieurs (anciennes) paroisses. Ce découpage du territoire national entre en vigueur dès 1790 et les nouveaux toponymes municipaux (TM) deviennent immédiatement effectifs. Le 15 janvier 1790, sont, simultanément, organisés les départements dont la plupart reçoivent pour choronyme un hydronyme (HN) ou un oronyme déjà existant, ce qui, involontairement, constitue alors, des sortes de « doublets (ou doublons)

onomastiques ». Exemples : *l'Ain*, rivière, et *l'Ain*, département (n° 01). Parfois, deux HN sont mis en scène. Ex. : *le Lot*, rivière + et + (*la*) *Garonne*, fleuve, *le Lot-et-Garonne*, département.

Comme nous l'avons déjà montré (Rateau 2011 : 453-477), les renversements politiques ont bien souvent généré des 'alternances onomastiques' (toponymiques, odonymiques...). Par décret du 25 vendémiaire an II (16 octobre 1793), la Convention Nationale (septembre 1792-octobre 1795) demande aux communes qui ont changé de nom depuis 1789, de modifier, pour cause de déchristianisation, leur TM lorsque celui-ci commence par *Saint (St)*, *Sainte (Ste)* ou lorsqu'il inclut des vocables tels que : *Abbaye*, *Chapelle*, *Église*, *Évêque(s)*, *Dames* ou *Notre-Dame*, *Ste-Marie*... Sur un corpus d'environ 1 200 communes concernées, le pourcentage réalisé, selon les départements, oscillera entre 0 et 7,5% (Liste). Cedit décret « invite les communes qui le souhaiteraient, à reformuler les ceux (les TM) des noms qui rappellent la féodalité ou l'Ancien Régime », ce qui rassemblent des mots tels que : *Château*, *Castel*, *Châtel*, *Roy*, *Roi*, *Duc*, *Comte* ou *Vicomte*... On note, ici, que le décret ne suggère pas de remplacement par des HN (ni autre thématization), lesquels deviendront des toponymes d'origine hydronymique. Le 8 juillet 1814, Louis XVIII (roi : 06.04.1814 – 20.03.1815) annule les changements de noms des 3 000, communes « révolutionnairement rebaptisées » (les TMR) par les sans-culottes de la Terreur (1792-95). Rares seront les noms qui seront conservés jusqu'à nos jours, 10 au total sur environ 3 000, dont 7 sont ici signalés sous le sigle NRC (Nom Révolutionnaire Conservé).

L'objet de ce trop court article est de faire connaître les cas de figure où un hydronyme a remplacé un ou plusieurs éléments toponymiques communaux destiné à être « éradiquer » par décret révolutionnaire. Ainsi, seront d'abord présentées les diverses motivations révolutionnaires, parmi lesquelles s'observeront la déchristianisation et / ou le rejet des temps féodaux et de l'Ancien Régime. Puis, sera proposée une sélection de TMR, montrant la richesse de la terminologie topohydronymique révolutionnaire alors employée. Suivra un volet mettant en relief les constructions et structures de ces nouveaux toponymes. Un quatrième volet sera réservé au regard porté sur diverses applications grammaticales et étymologiques, parfois surprenantes. Une brève conclusion terminera ce propos.

Méthodologie : la source essentielle de ce travail a été la Liste des communes françaises ayant changé de nom pendant la Révolution (voir les sources. Sa consultation, minutieuse, a été exhaustive. Afin de croiser les sources, tous les sites municipaux / communaux et historiques ont également été consultés.

N.B. : Afin de faciliter la lecture de ce texte, précisons que le signe > signifie : « changement de l'anc. nom de 1790 (TM) en nouveau nom créé en 1793 (TMR) et qui, la plupart du temps, ne restera en vigueur que jusqu'en 1795 voir 1801 ou beaucoup plus rarement, après ». La liste des signes, sigles et abréviations se trouve en fin d'article. La source principale est site électronique, dont la référence est soit globale : (Liste) ; soit interne au site et par commune, également placée entre parenthèses : (L + n° de dossier, accolé). Ex. : (L34285). La localisation des communes est donnée, selon le Code officiel géographique français de 2014, par le n° du département concerné. Ex. : pour celui de la Dordogne : (24). Les cours d'eau sont identifiés (une fois) en précisant de quel autre cours d'eau ils sont les affluents.

## 1 MOTIVATIONS / FONCTIONS RÉVOLUTIONNAIRES

Si la « thématisme hydronymique » de cet article impose l'indispensable présence des éléments hydronymiques (et non, par ex., oronymiques), l'esprit révolutionnaire des maires et de leurs conseillers municipaux, souhaite ardemment manifester leur volonté d'appartenance partisane, en choisissant, souvent, des éléments appartenant au lexique de ladite Révolution : *Bara / Barra, Bourg, Cité, Commune, Égalité, La Plaine* (autre nom du *Marais*), *Le Marais* (groupe le plus modéré et le plus nombreux de la Convention nationale), *Le Pelletier, Libre, Marat, Mont, Montagne* (qui ne représente pas un oronyme mais, surtout, le parti des Jacobins, des républicains radicaux, au pouvoir sous la Terreur), *Union, Vic...* C'est une sorte d'affichage voire de propagande. Cherche-t-on à convaincre ? À influencer ? À (se) flatter ? À émouvoir (voir Joseph *Bara*). Le texte dudit décret de l'an II n'étant pas particulièrement strict, les motivations et les choix sont diverses et nombreux, dont voici une sélection.

## 1.1 Déchristianisation : sélection

### 1.1.1 Éradication totale simplifiée, avec simple motivation (ici, religieuse)

*St-Ouen* (37) > *la Ramberge* ou *la Remberge* (L33845), aff. de *la Cisse*.

Note : anc. TM > art. déf. fém. sing. + HN. Lorsque l'HN est seul, il peut être précédé de l'art. qui s'accorde avec lui.

### 1.1.2 Éradication totale simplifiée, avec double motivation (ici, religieuse et féodale)

*Chapelle-Guillaume* (28) > *Yerre* (L8262), aff. du *Loir*. Notes : L'ancien (anc.) élément religieux (*Chapelle*) et l'anc. anthroponyme féodal (*Guillaume*, nom d'un seigneur) de cette commune de 1790, sont tous deux remplacés par un HN seul. Avec ce remplacement complet, il y a là une « volonté d'obéissance révolutionnaire absolue, non thématifiée et non politisée ».

### 1.1.3 Le prénom de l'individu 'toponymisé' est conservé, pas son état de sainteté

*St-Cyprien* (24) > *Cyprien-sur-Dordogne* (L31068). Notes : ce n'est pas l'« individu lui-même » qui est rejeté, mais la croyance de sa sainteté également appelée 'superstition' : le référent au statut religieux (*Saint / St*) est « éradiqué ». Le prénom conserve son statut de NL et un HN est ajouté, comme générique. Nous verrons que cette construction n'est pas rare de par tout le pays. Autres ex. :

*St-Astier* > *Astier-sur-l'Isle* (L30488), aff. de *la Dordogne*. Note : Le prénom du (*st*) ermite est conservé.

*St-Ay* (45) > *Ay-sur-Loire* (L30619), fl. se jette dans l'O. *Atl.*

### 1.1.4 Le titre religieux hiérarchique est rejeté

*Villeneuve-l'Archevêque* (89) > d'abord *Villeneuve-la-Montagne*, puis *Villeneuve-sur-Vanne* (L40315), aff. de *l'Yonne*. Notes : Le générique toponymique (*Villeneuve*) est conservé. L'ajout de *la-Montagne* renvoie au parti politique (déjà cité). Il ne véhicule pas de notion oronymique. Il est également fréquemment employé dans sa version abrégée, sa variante appellative, *Mont*. Ex. : *St-Pourçain-sur-Sioule* (03) > *Mont-sur-*

*Sioule* (L34274), aff. de *l'Allier*. Un HN remplace le titre religieux du personnage. Cependant, si l'Archevêque tenait la fonction de toponyme, l'HN change de fonction : celle de générique hydronymique.

#### 1.1.5 *L'éradication se fait au féminin comme au masculin*

*Granges-Ste-Marie* > *Mont-des-Lacs* (L23292). Note : ces *Granges* dépendaient de l'Abbaye de *Mont-Ste-Marie*, fondée au XII<sup>e</sup> siècle, démantelée en 1790.

*Port-Ste-Marie* (47) > *Port-de-la-Montagne-sur-Garonne* (L27685), fl. se jette dans *la Gironde*.

*Ste-Scholasse-sur-Sarthe* > *Plaine-sur-Sarthe* (L31588), aff. de *la Maine*. Note : *sainte Scholastique* (*Ste-Scholasse*, en toponymie fr.) vivait au Ve s. *Plaine* (ou *Marais*) : parti politique et non oronyme.

*Baumes-les-Dames* (25) > *Baumes-sur-le-Doubs* (L3207), aff. de *la Saône*. Note : ces *Dames* étaient les « nonnes » de l'Abbaye dédiée à la Vierge, sise au lieu des *Baumes*.

*Juigny-les-Dames* (55) > *Juigny-sur-Loison* (L18078), aff. du *Loison de la Chiers*. Note : ces *Dames* étaient pensionnaires d'une abbaye bénédictine de « moniales », fondée au IX<sup>e</sup> s., par Rachilde de Provence, épouse royale de Charles II *le Chauve* (843-877). Double motivation : le religieux et le féodal sont réunis.

#### 1.1.6 *Le lieu religieux est rejeté*

*Les Autels-Tubœufs* (28) > *Beaumont-sur-Ozanne* (L1952), aff. du *Loir*. Note : (*Les*) *Autels* < lat. *altare*, terme rappelant la présence ou l'anc. présence d'une chapelle ou d'une église.

*Villevêque*, en 1790 > *Pont-du-Loir*, en 1792 (L40614), aff. de *la Sarthe*. Note : lieu de villégiature des évêques d'Angers. Bien que ce soit ici hors sujet, notons l'éliision du –é accentué initial de (é)vêque, réalisée afin d'éviter un éventuel hiatus. Les habitants sont des *Villevêquois*. Il y a haplogologie par amuïssement du –é.

*Villefranche-sur-Saône* (69) > *Commune-Franche*, puis *Ville-Libre-sur-Saône* (L40202), aff. du *Rhône*. Note : cette *Villefranche* avait été créée par des archevêques de Lyon, en 1140.

*Hydronymie et la toponymie administrative (post)révolutionnaire (1789-1793)*

*St-Ouen-l'Aumône* (78) > *L'Aumône-la-Montagne*, puis *Montagne-sur-Oise* (L33869), aff. de *la Seine*. Note : *L'Aumône* était un lieu où les religieux qui pratiquaient des dons charitables en faveur des pauvres.

1.1.7 *Un nom d'un personnage royal sanctifié est retiré*

*St-Louis-en-l'Isle* (24) > *Montagne-Libre-sur-l'Isle-et-Beauronne* (L33003).

Note : il s'agit de Louis IX dit *Saint Louis* (1226-1270), qui est le surnom de ce roi de France. Il y a là double motivation.

1.1.8 *Les symboles religieux sont remplacés*

*Ste-Croix* (24) > *L'Union-sur-Belle* (L31321), aff. de *la Nizonne*. Note : Aussi appelée *Vraie Croix*, celle sur laquelle Jésus aurait été crucifié.

1.2 *Éradication de notions féodales et de l'Ancien Régime*

1.2.1 *Rejet d'un nom de lieu féodal*

*Châteaulin* (29) > *Cité-sur-Aône*, puis *Montagne-sur-Aône*, puis *Ville-sur-Aône* (L8664), flc se jette dans *l'O. Atl.* Note : < *Castellinum* et *Castellin* en 1038 ; *Kastellin* en breton.

*Châteauneuf* (29) > *Mont-sur-Aulne* (L8695), flc. se jette dans *l'O. Atl.*

*Châteaubriant* (44) > *Montagne-sur-Chère* (L8633), aff. de *la Vilaine*.

*Châteauvillain* (52) > *Commune-sur-Aujon* (L40574), aff. de *l'Aube*. Note : < *Castrum Villanum*, XI<sup>e</sup> s.

*Château-Renault* (37) > *Mont-Braine* (L8707), auj. *la Brenne*, aff. de *l'Armançon*. Note : *Renault* (< *Reginaldi*, début XI<sup>e</sup> s.), prénom du seigneur.

*Châtel-Montagne* (03) > *Mont-sur-Bresbre* (L8767), aff. de *la Loire*. Note : cette commune est au cœur de la *Montagne bourbonnaise*. Ce *Mont* est le raccourci de *La Montagne*, le parti des jacobins.

*Catillon* (59) > *Égalité-sur-Sambre* (L7203), aff. de *la Meuse*. Note : < lat. médiéval *Castellione ultra Sambram*, 1186, < lat. *castrum*.

Et inversement :

*Cirey-le-Château* (52) > *Cirey-sur-Blaise* (L9516), aff. de *la Marne*. **NRC.**

*Vienne-le-Château* ((51) > *Vienne-le-Bourg*, puis *Vienne-sur-Biesme* (L39842), aff. de *l'Aisne*.

- Soire-le-Château* (59) > *Soire-Libre* (L36489), aff. de la *Sambre*.
- Cercy-la-Tour* (58) > *Cercy-sur-Aron* (L7477), aff. de la *Loire*. Note : la *Tour* : vestige d'une anc. place forte.
- Fleury-la-Tour* (58) > *Fleury-sur-Canne* (L14029), aff. de l'*Aron*. Note : *idem*.
- Monfort-le-Rotrou* (72) > *Montfort-sur-Huisne* (L23430), aff. de la *Sarthe*.  
Note : Bien que *Montfort* (< lat. *Monteforti*, 1070) rappelle la puissance féodale, ce n'est pas, ici, l'édifice lui-même qui est rejeté mais le nom des anc. seigneurs de la maison noble et titrée des *de Rotrou*.

### 1.2.2 Rejet d'une référence couronnée ou titrée

- Roy : *Montigny-le-Roy* (52) > *Montigny-Source-Meuse* (L23575), flc. : se jette dans la *Mer du Nord*. Note : le roi est Thibaut IV de Champagne, Ier, roi de Navarre, 1234-1253. La *source* se trouve, en réalité sur la commune voisine de Pouilly-en-Bassigny. **NRC**.
- Roy : *Le Champ-au-Roy* (10) > *Champ-au-Peuple*, puis *Champ-sur-Barse* (L8019), aff. de la *Seine*. Note : les archives précédant 1550 n'existant plus, on ne sait dire s'il s'est agi d'un 'monarque ou d'un 'roi populaire' de quelque jeu médiéval. La confusion est là. **NRC**.
- Roi : *Nogent-le-Roi* (52) > *Nogent-Haute-Marne* (L25102). La *Marne* est un aff. de la *Seine*.
- Duc : *Estissac* (10) > *Liébault-sur-Vanne*, aff. de l'*Yonne*, puis *Val-Libre* (L13137). Note : *Estissac* est un nom de terre noble, de seigneurie, appartenant aux Madaillan, aux La Rochefoucauld, qui, en 1758 la fait ériger, sous ce TM avant l'heure, en duché. C'était déjà une baronnie en Périgord, au nord de Bergerac.
- Comte : *Voillecomte* (52) > *Voille-sur-l'Héronne* (L38272), aff. de la *Voire*.  
Note : < lat. *vadium comitis* ; il s'est agi d'un anc. gué du Haut-Moyen-âge, auj. disparu, illustré par un *comitis* dont l'identité reste inconnue.
- Comte : *Chaumont-sur-Moselle* (54) > *Neuwiller-sur-Moselle* (L24912), aff. du *Rhin*. Note : *Chaumont* : patronyme d'un seigneur titré *comte*. *Neuwiller* est le TN qui lui avait précédé. **NRC**.
- Comte : *Monceaux-le-Comte* (58) > *Monceaux-sur-Yonne* (L22826), aff. de la *Seine*. Note : comté, puis duché.
- Vicomte : *St-Germain-le-Vicomte* (50) > *Germain-sur-Sèves* (L32011), aff. de la *Douve*. Note : < *Sanctus Germanus Vice Comititis*, XI<sup>e</sup> s. Auj., *St-Germain-sur-Sève*. Double motivation.



*Hydronymie et la toponymie administrative (post)révolutionnaire (1789-1793)*

*St-Sauveur-le-Vicomte (50) > Sauveur-sur-Sèves (L34576), aff. de la Douve.*

Note : *idem.*

### 1.2.3 *Rejet du nom d'une ancienne province titrée ou région d'Ancien Régime*

*Châtillon-en-Bazois (58) > Châtillon-sur-Aron (L8821), aff. de la Loire.*

Note : bien que *Châtillon* (< lat. *castrum*) évoque la féodalité, déjà lointaine. C'est sa seule évocation qui est rejetée.

*Neuville et / ou Neuville-en-Lyonnais (69) > Neuville-sur-Saône, puis Marat-sur-Saône (L29396).*

## 1.3 *Autres motivations / fonctions : montrer ou ne plus montrer à la Convention sa solidarité avec elle*

### 1.3.1 *Expression d'un choix ou d'une préférence uniquement hydronymique*

*Chapelle-Spinasse (19) > Le Doustre, puis Le Doustre-Lespinasse (L8243).*

Notes : Au *XIV<sup>e</sup>* siècle, cette commune s'appelait *Capella Lespinasse* (« la chapelle près d'un lieu épineux »), ce qui pourrait expliquer cette révision orthographique révolutionnaire. C'est le HN *le Doustre*, aff. de *la Dordogne*, qui a été préféré aux autres HN de cette commune : le *Ruisseau de Barras*, le *R. de Gagnou* et le *R. de la Fon du Faure*.

*St-Martory (31) > Montagne-sur-Garonne (L33503).* Notes : il semble, ici, que la motivation a été renforcée par un choix de 'prestige' ou bien par un souci de 'localisation plus élargie', car elle est également traversée par *la Noue*, l'un des aff. de *la Garonne*, mais beaucoup moins connue.

*Montreuil (62) > Montagne-sur-Mer (L23805).* Notes : *Montreuil* < *Monasteriolum*, *Xe s.*, nom religieux. Curieusement, cette commune se trouve sur *la Canche* et à dix kilomètres de la *mer*, *la Manche*. Son choix « *-sur-Mer* » est soit voulu soit erroné, ce qui serait surprenant. Prestige ? Voir aussi 1.1.2 et 1.1.3.

### 1.3.2 *Montrer sa joie d'être libéré d'un joug*

*Puy-l'Évêque (46) > Puy-Libre, puis Puy-sur-Lot (L28234).* Note : la commune s'est d'abord 'libérée de l'évêque' avant de se localiser hydrographiquement.

1.3.3 *Souhait d'obéissance révolutionnaire 'politisée'*

*Dompierre-sur-Bresbre* (03) > *Source-Libre* (L12011). Note : 'Libre' évoque un symbole, la 'Liberté'.

1.3.4 *Souhait d'obéissance révolutionnaire 'politisée' puis 'dépolitisée'*

*St-Maurice-de-Benoist* (02) > *Commune-la-Fontaine*, puis *La Fontaine*, puis *Maurice-la-Fontaine* (LssN). Notes : Dans un premier jet, *Commune* (de Paris, 1789-1795)-*la-Fontaine* affiche une prise de position. Puis, *La Fontaine*, informe que l'on se désolidarise d'un pouvoir qui devient trop autoritaire, bientôt dictatorial et sanguinaire). Enfin, on revient à 1790, en réintégrant le prénom du saint patron paroissial et communal d'avant 1789.

1.3.5 *Faire connaître son opinion ou sa préférence politique*

soit devant l'HN et 'prioritaire dans le choix : *Fontaines-St-Martin* (69) > *Brutus-la-Fontaine* (L33316). Note : Antoine L. B. 'Brutus' Magnier : président d'une commission militaire pendant la Guerre de Vendée. soit après l'HN : *Culan* (18) > *Arnon-Libre* (L11330). Note : *l'Arnon* : aff. du *Cher*.

L'arrangement des mots employés n'a guère permis de 'frapper fort' comme le voulaient les autorités et l'énonciation comme l'intonation a pu donner la préférence à l'un ou l'autre choix.

Paradoxalement, malgré l'enthousiasme considérable qu'a suscité cette Révolution, très peu d'élus réagirent positivement à ce souhait de la Convention. Quand bien même les historiens ne s'accordent pas sur les chiffres, il est d'usage d'avancer qu'en 1790, il y en a eu plus de 41 000, 40 200 en 1802-1803, 37 600 en 1870, 35228 en 2018... 'Seules' environ 3 000 communes s'exécutèrent, soit 0,07 %.

## 2 GRAMMAIRE

### 2.1 Les sons : phonétique, phonologie et orthoépie

Dans ces domaines aucun enregistrement sonore n'existe. Si des registres de délibérations sont conservés dans les archives municipales,

leur consultation demanderait un temps considérable et le coût d'une telle recherche en serait prohibitif... Peut-être serait-il possible de tirer quelque enseignement de ces documents écrits. Cela pourrait faire l'objet d'une recherche collective distincte pour les générations de chercheurs à venir.

## 2.2 Les mots

### 2.2.1 *Le vocabulaire hydronymique employé*

De façon exhaustive dans ce corpus, tous les composants du lexique hydrographique et topohydronymique révolutionnaire vont être observés. Ni la taille ou le débit des cours d'eau ni la nature ou la catégorie des lieux aquatiques ne joue dans le choix lexical exercé. Seules deux volontés guident essentiellement les esprits des locuteurs nommeurs : celle d'afficher leur préférence politique et leur localisation hydro-géographique.

#### 2.2.1.1 Les cours d'eau : leurs HN utilisés comme générique

Les fleuves (fl.) : *Irigny* (69) > *L'Union-sur-Rhône* (L17592), se jette dans *la Mer Méditerranée*.

Les fleuves côtiers (flc.) : *Hesdin* (62) > *Le Pelletier-sur-Canche* (L17079), flc. se jette dans *la Mer du Nord*.

Les rivières et ruisseaux (riv.) : *St-Rémy* (21) > *Mont-sur-Brenne* (L23899), aff. de *l'Armançon*.

#### 2.2.1.2 Les autres (éléments) hydronymiques : des génériques

Si les motivations ne sont pas toujours claires, le corpus qui est à la disposition de ces révolutionnaires reflète plutôt bien les particularités hydrographiques du terrain, en eaux courantes comme en eaux stagnantes, en français voire dans les parlers régionaux, selon les cas (ordre alphabétique).

Eaux :

*St-Chartier* (36) > *Vic-les-Eaux* (L30856). Note : *Les-Eaux* font référence à celles de *l'Igneraie*, aff. de *l'Indre*, qui, elles, arrosent cette commune.

*St-Vert* (43) > *Vert-les-Eaux* (L34908). Note : Ce sont celles de deux ruisseaux : *le Doulon* et *le Vignon*.

Étang :

*Villemoisan* (49) > *Mont-de-l'Étang* (L40265). Note : auj., cet étang est le *Plan d'Eau-Plage* (touristique) de *Ville-Moisan*.

Fontaine(s) :

*St-Pierre-Fixte* (28) > *Fontaine-Libre* (L26837).

*Troisfontaines-la-Ville* (52) > *Troisfontaines*, jusqu'en 1972, puis son nom de 1790 jusqu'à auj. **NRC**.

*St-Maurice* (58) > *Maurice-les-Fontaines* (L33534). Note : le prénom est conservé. Ces *Fontaines* pourraient être des résurgences domestiques de *l'Aron*, aff. de *la Loire*, lequel prend sa source non loin, à *Crux-la-Ville*.

Jaillard :

*St-Aignan-le-Jaillard* (45) > *Jaillard-sur-Sauge* (L30262 ; auj. *la Sange*), aff. de *la Loire*. Note : dans l'Ouest de la France, la *jaille* est un terme régional désignant un endroit bourbeux, marécageux. *Jaillard* peut s'appliquer, péjorativement, à un lieu bourbeux voire dangereux ou encore, en anthroponymie, comme surnom, être attribué à un individu habitant ou travaillant près d'un tel endroit.

Jalles :

*St-Médard-en-Jalles* (33) > *Fulminant*, puis *Fulminant-sur-Jalles* (L33626) ou *Fulminante-sur-Jalles*. Notes : en Médoc, le terme générique *jalle* (réfection récente de *Jalès*, en 1099 ; *St Médard en Jalez*, Carte de Cassini, fin XVIII<sup>e</sup> s.) est le nom gascon donné aux cours d'eau locaux, c'est-à-dire de ceux qui sont « en Pays des Jalles ». L'emploi, déjà anc., de la préposition de lieu 'en' au lieu de la préposition de lieu 'sur' s'explique par le fait que l'agglomération traversée l'est par plusieurs branches de *la Jalle*, ici spécialisée. *Fulminant(e)* < lat. *fulmen*, -inis, foudre ; *fulminer* (1335) < lat. *fulminare*, lancer la foudre. En 1660, J. Duperier fait construire six moulins à poudre. En 1671, sa veuve vend son affaire au général Berthelot, ce qui permit la création de la

*Hydronymie et la toponymie administrative (post)révolutionnaire (1789-1793)*

Poudrerie Royale qui, bien évidemment, devint la Poudrerie Nationale l'heure révolutionnaire venue.

Lacs :

*Granges-Ste-Marie* (25) > *Mont-des-Lacs* (L23292). Note : il s'agit d'une commune sise dans la *Vallée des Lacs St-Point et Remoray*.

Marais et palud :

*St-Pierre-la-Palud* (69) > *Palud-la-Montagne*, puis *Pelletier-la-Palud* (L34212). Note : en anc. fr., *palud* (lat. < *paludem*), comme *marage* (marais, < \**marticum*, < lat. *mare*, mer) désignait ce type de lieu aquatique. On relève l'inversion : l'HN passe en second.

*St-Benoist-sur-Mer* (85) > *Bon-Marais* (L30685). Note : cette commune est une enclave du *Marais Poitevin*.

*St-Sigimond* (85) > *Sigimond-les-Marais* (L34661). Note : également situé dans le *Marais Poitevin*.

*Rouans* (44) > *Barra-les-Marais* (L29733). Note : ces *Marais* se trouvent dans l'estuaire de la *Loire*. L'art. déf. masc. plur. vient confirmer ce sens.

*Thun-St-Martin* (59) > *Thun-les-Marais* (L37597). Note : il s'agit bien de l'HN, ceci étant justifié par les microhydronymes *Marais-St-Géry*, *Marais-aux-Vaches*, *Marais d'Iwny*, *Marais de Tun* et l'odonyme *Rue des Marais*.

*Nizy-le-Comte* (02) > *Nizy-le-Marais* (L25062). Notes : pendant la Révolution, le *Marais*, autre nom de la *Plaine*, était un parti opposé à celui de la *Montagne* (voir en 3.1). Il ne paraît guère probable de la part de ces révolutionnaires, que ce soit une 'traduction' modernisatrice de l'anc. fr.

Mer :

*St-Michel-de-l'Herm* (85) > *L'Union-sur-Mer* (L33731). Note : cette 'mer' est l'O. Atl.

Rivière :

*St-Michel-de-Dèze* (48) > *Rivière-de-Gardon* (L33704), parfois *R.-de-Gard*, aff. du Rhône.

*St-Clair* (46) > *Belle-Rivière* (L30960). Note : il pourrait s'agir du *Ruisseau de Bléou* ou du *R. de St-Clair*, arrosant cette commune ou bien du *Lot*, tout proche.

*Courcelles-le-Roi* (45) > *Courcelles-la-Rivière* (L10633). Note : cette *Rivière* est la *Rimarde*, aff. de l'*Essonne*. Le générique est employé mais pas l'HN.

Ruisseau :

*St-Lumier-en-Champagne* (51) > *Fionval*, puis *Lumier-le-Ruisseau* (L33059), aff. de la *Marne*. Ledit ruisseau est en fait *le Fion*, déjà noté dans le premier TMR : *Fion* (HN) + val (générique oronymique). On ne connaît pas la raison pour laquelle a été 'troqué' l'HN pour *ruisseau*, le générique. On relève la présence inexplicée de l'art. déf. masc. sing

Source :

*Dompierre-sur-Bresbre* (03) > *Source-Libre* (L12011). Note : cette source est celle de la *Bresbre*, une rigole navigable, un embranchement du *Canal latéral à la Loire*.

*Ste-Eulalie-du-Larzac* (12) > *Source-Libre* (L31357). Note : il s'agit de celle du *Cernon*, aff. du *Tarn*.

### 2.2.2 Les accords

*St-Préjet-d'Allier* (43) > *Rive-d'Ance* (34316), aff. de la *Loire*. Note : Note : le sing. de *Rive* est incorrect puisque la ville se trouve sur les deux rives de l'*Ance*. Il y a incohérence grammaticale.

### 2.2.3 Les prépositions : valeurs sémantiques de 'sur' et emplois

*Le Champ-du-Roy* (10) > *Champ-sur-Barse* (L8019). Note : dans cet HN, 'sur' est une préposition de lieu. Ce TMR signifie et correspond à la phrase « la commune de *Champ* se trouve *sur* la rivière *Barse* ».

*St-Valérie-sur-Somme* (80) > *La Montagne-sur-Somme*, puis, *Port-Somme* (L34892). Note : *la Montagne* étant le nom abstrait d'un parti politique, il y a incohérence sémantique avec l'HN. Ce syntagme est un nom propre qui n'a pas de rapport avec le syntagme *Somme*, introduit par la préposition 'sur'. On pourrait comparer *sur-Somme* à un nom propre composé amputé de sa première partie et cette construction à

un paragraphe composé de deux phrases juxtaposées ne traitant pas d'un même sujet. Cette catégorie de constructions se rencontre dans la majorité des TMR.

2.2.4 *Emploi standard et incertain d'une préposition : 'sur' par 'de'*  
*St-Cirgues* (43) > *St-Cirgues-d'Allier* (L30943), aff. de *la Loire*. Notes : Par 'standard', ici, nous souhaitons souligner le fait de ce qui n'était pas habituellement dans l'usage ou les usages, sachant, cependant, qu'en 1792, il n'existait probablement pas de 'règles officielles nationales'. Cela appartient au domaine perlocutoire. En effet, la préposition 'd', ici élidée devant la voyelle initiale de l'HN, remplace 'sur', sans raison grammaticale expliquée. La variante \**St-Cirgues-sur-Allier* n'est pas attestée. Est également connue : *St-Didier-d'Allier* (43) > *Le Chier-d'Allier* (L31208), aff. de *la Loire*. Serait-ce une façon de s'exprimer régionale ? Cette hypothèse, qui n'a pu être vérifiée, est incertaine car *St-Étienne-de-Vigan* (43) > *Vigan-d'Allier* (L32679), aff. de *la Loire*, est traversée par *la Véronne*, et *St-Préjet-d'Allier* (43) > *Rive-d'Ance* (L34316), l'est par *l'Ance*, *la Virlogeux* et *le Champagnac*. Notons que ces communes se trouvent dans la Haute-Loire (43) et non dans celui de l'Allier (03). La confusion révolutionnaire règne.

#### 2.2.5 *Les noms composés*

*St-Bauzille-de-Putois* (34) > *Bel-Hérault* (30668). Note : si un TMR, tel que *Bel-Hérault*, est considéré comme une 'unité sémantiquement inséparable' parce que pour les habitants de cette commune, il ne peut représenter que la leur parce qu'elle est unique, c'est un mot composé. Dans l'immense majorité des autres cas, ces TMR ne sont pas des noms composés.

#### 2.2.6 *Les articles non élidés*

*Meunet* (36) > *Menet-sur-Théols* (L22364) ; en fait *Le Théols* : HN masc.  
*St-Pons-la-Calm* (30) > *Pont-sur-Tave* (L34261) ; *la Tave* : HN fém. Les art. déf. masc. comme fém., sing. ou plur. non élidés ne sont pas employés avant le HN. Il existe cependant quelques rares exceptions. Ex. : *St-Médard-d'Excideuil* (24) > *Médard-sur-la-Loue* (LssN). Ex. : *St-Georges-*

*sur-la-Prée* (18) > *Montagne-sur-la-Prée* et / ou *Égalité-sur-Prée*, puis *Égalité-sur-la-Prée* (L31982).

### 2.2.7 Les articles élidés

*St-Michel-del'Herm* (85) > *L'Unité-sur-Mer* (L33731). Ex. *St-Doulchard* (18) > *Unité-sur-Yèvre*. Les art. élidés ne semblent pas répondre à la moindre règle d'époque. Ex. : *St-Jean-de-Fos* (34) > *Fort-l'Hérault* (L32472), en fait *L'Hérault* : HN masc. Ex. : *St-Ybard* (19) > *L'Union-sur-Vézère* (L32357). Ex. : *St-Astier* (24) > *Astier-sur-l'Isle* (L30488), en fait *L'Isle* : HN fém. Ex. : *St-Sigimond* (85) > *Sigimond-les-Marais* (L34661).

### 2.2.8 Cas d'agglutination : modifications phonétiques

*St-Julien-de-Voumantes* (44) > *Roche-Fontaine* et *Rochefontaine* (L32695).

Note : ce sing. est curieux car on trouve, dans cette commune, trois fontaines populairement et également réputées pour soigner ou guérir la fièvre, les aveugles et les goutteux et les galeux. Il semble s'afficher, ici, une indécision ou une hésitation municipale d'ordre orthographique.

*St-Étienne-du-Temple* (51) > *Montvesle*, puis *Temple-sur-Vesle* (L31640), aff. de *l'Aisne*. Note : *Montvesle* est le résultat d'une agglutination, ensuite transformée en une construction hydronymique conventionnelle (Rateau 2014 : 40-54 ; Rateau et Van Langendonck 2015 : 562-576).

*St-Médard-sur-le-Mont* (51) > *Montvierre* (L33172). Note : *la Vierre* : aff. de *la Chee*. Ici, de nouveau, le générique, *Mont*, semble avoir été conservé, alors qu'il est aussi, *Mont*, l'abréviation révolutionnaire de (*la*) *Montagne*. Ces cas d'homophonie semblent avoir « amusé » ces divers élus.

*St-Jean-sur-Tourbe* (51) > *Mont-sur-Tourbe*, puis *Tourbement* (L32592), aff. de *l'Aisne*. Note : passage inexplicable d'une construction 'standard' en une agglutination inattendue. Correspond-elle à une plainte ? À une réflexion municipale ?

*Châtillon-sur-Indre* (36) > *Indremont* (L8819), aff. de *la Loire*. Note : se trouvant à 44 kms de Châteauroux, il ne semble pas que son maire se soit alors concerté avec celui de cette ville de beaucoup plus importante.

*Châteauroux* (36) > *Indrelibre*, puis *Indreville* (L8710). Note : avec changement d'agglutination d'origine révolutionnaire.



### 2.2.9 Quelques cas d'abréviations

*St-Pourquin-sur-Sioule* (03) > *Mont-sur-Sioule* (L34274). Note : l'élément *Mont* est l'abréviation de (*la*) *Montagne*.

*St-Clément-sur-Guye* (71) > *Mont-sur-Guye* (L31007), aff. de *la Grosne*.

Quelques cas d'abréviations plus complexes:

*St-Mard-sur-Auve* (51) > *Montagne-sur-Auve*, puis *Montauve* (L33635), aff. de *l'Aisne*. Note : le TM d'origine puis le TMR connaissent tous deux une construction topohydronymique conventionnelle. Puis le TMR est réétudié et réécrit de façon non conventionnelle : l'élément *Montagne* (pour *La Montagne*, le parti politique) est représenté par sa forme courte, *Mont*, puis cette dernière est soudée à l'HN qui perd sa lettre majuscule et qui n'est plus introduit par la préposition de lieu 'sur'. On peut sans doute parler d'un essai de mot-valise (porte-manteau).

Abréviation et confusion:

*Châtel-Montagne* (03) > *Mont-sur-Bresbre* (L8767). Note : Dans le TM, *Montagne* est un véritable générique oronymique. Dans le TMR, il est probable que *Mont* ne soit pas l'abréviation dudit générique, mais celle du nom du parti politique. Faut-il voir ici une sorte de 'jeu d'esprit' peut-être doublé d'une éventuelle proximité phonétique conduisant à quelque confusion...

### 2.2.10 Jeux de mots, jeux d'esprit ?

*St-Germain-lès-Arpajon* (91) > *Germain-les-Châtres*, en 1790, puis *Germinal-sur-Orge*, en 793 (L32018). La proximité des sons comparables relevés dans *Germain* et dans *Germinal* n'a pas dû échapper aux sans-culottes mais pas sans-esprit. En outre, comme chacun sait, l'orge (ici, la céréale et cet HN) germe pendant ce mois révolutionnaire (21.03 – 19.04).

*Mont-St-Père* (02) > *Mont-Bel-Air*, *Mont-sur-Marne* (L23872). Notes : le premier *Mont* est un générique oronymique ; le second, l'abréviation ou le raccourci de (*La*) *Montagne*, le parti des Jacobins. Il y a ici une ambiguïté certainement voulue et sans doute partagée.

*St-Bonnet-en-Bresse* (71) > *Bonnet-sur-Guyotte* (L30741), aff. du *Doubs*. Notes : *la Bresse*, nom d'une anc. province, est éradiqué en 1790 ;

(*saint*) *Bonnet* était évêque de Clermont (63), au VII<sup>e</sup> s. Mais le bonnet que semble avoir employé le conseil municipal afin de réaliser son changement toponymique a pu être le bonnet phrygien, l'un des symboles de la République dès 1790. Pendant la Terreur (1793-1794), il est porté par de nombreuses collectivités administratives du pays. Marianne, l'un des symboles allégoriques de la dite République en est encore coiffée.

*St-Port* (77) > *Seine-Port* (L35871), se jette dans la Manche. Note : L'ambiguïté est flagrante : *St-Port* avait une abbaye (un lieu religieux) mais également un port fluvial. L'HN remplace le statut religieux. Mais on ne sait pas quelle valeur sémantique les révolutionnaires de cette commune ont préférée à *Port*... **NRC.**

*Mont-l'Évêque* (60) > *Mont-sur-Nonette* (L23632), aff. de l'Oise. Note : La confusion porte sur l'interrogation : dans l'esprit des sans-culottes, le *Mont* révolutionnaire a-t-il été substitué au *Mont*, générique oronymique, déjà existant ? Enfin, une 'petite nonne' aurait-elle remplacé ce haut dignitaire de l'Église ? Jeu d'esprit ou simple homonymie... Une certaine 'satisfaction' a pu ainsi être accordée aux 'pour' et aux 'contre'...

### 2.2.11 *L'orthographe*

À une époque où la Commission Nationale de Toponymie (CNT) n'existait pas encore, les « règles orthographiques d'alors » concernant les lettres initiales des noms propres d'un syntagme toponymique ainsi que celles débutant un mot (noms et adjectifs) permettent que chaque élément commence par une lettre majuscule. En général, les articles, prépositions et conjonctions n'en prennent pas.

### 2.2.12 *La ponctuation*

Seul le signe de ponctuation appelé 'trait d'union' est ici concerné. En général, son usage reste 'standard' ou 'conventionnel pour l'époque'. Il est standard dans : *St-Quentin* (02)... Il ne l'est plus dans *Égalité-sur-Somme*, (puis *Somme-Libre*), puis dans *Linon-sur-Somme* (L34360). Dans cet ex., d'abord un TM de 1790, il unit des éléments dans une composition cohérente : *St-Quentin*. Dans les formes suivantes, lesquelles se succèdent, il y a absence de contradiction : il y a incohérence. Cette dernière

existe de par le fait que, dans ces ex., les divers éléments ne partagent, sémantiquement, que le fait d'être les constituants d'un même TMR. Le tiret ne semble plus avoir pour fonction celle de les 'réunir' mais plutôt celle de les opposer sinon de les séparer, de les distinguer dans leur incohérence. Les TMR sont nombreux à appartenir à ce groupe.

### 2.3 Syntaxe : structures et constructions des TMR

Ceci expliquant cela, les maires et leurs conseillers municipaux n'étant pas des onomasticiens, on ne sera pas surpris des diverses fantaisies grammaticales mises à l'honneur en ces temps révolutionnaires...

#### 2.3.1 Constructions d'alors, grammaticalement correctes

*Villeneuve-l'Archevêque* (89) > d'abord *Villeneuve-la-Montagne*, puis *Villeneuve-sur-Vanne* (L40315), aff. de *l'Yonne*. Notes : Le générique toponymique (*Villeneuve*) est conservé. L'ajout de *la-Montagne* renvoie au parti jacobin. L'HN remplace le titre religieux hiérarchique du personnage. Cependant, si *l'Archevêque* tenait la fonction de toponyme, le HN change de fonction : celle de générique hydronymique.

#### 2.3.2 Construction 'conventionnelle' (*Rateau & Van Langendonck 2015 : 562-576*) ou 'standard' du TMR

*Meunet* (36) > *Meunet-sur-Théols* (L22364), aff. de *l'Arnon*. Notes : De façon générale, lorsqu'une entité administrative procédait à la création d'un TM, puis d'un TMR, et qu'elle souhaitait y inclure un HN, de façon 'standard', ce dernier se trouvait être placé en fin dudit TM ou dudit TMR. Le NL (ici le nom d'un moulin à eau) est conservé + trait d'union + préposition de lieu 'sur' + trait + HN, non précédé de l'article défini qui lui correspond. Ici, le nom communal connaît une formation 'hybride', réunissant des éléments de l'anc. TM et du nouveau TMR, mais porteur éventuel d'un sens logique : « un moulin sur un cours d'eau ». *Chinon* (37) > *Chinon-sur-Vienne* (L9378). Note : NL + trait- + 'sur' + HN.

#### 2.3.3 Constructions thématiquement 'révolutionnalisées'

*Culan* (18) > *Arnon-Libre* (L11330), aff. du *Cher*. Note : HN + trait + adj., symbole de la 'Liberté' de 1789.

*St-Hyppolyte* (25) *Doubs-Marat* (L32342). Note : HN + trait + NP révolutionnaire assassiné.

Les sans-culottes n'envisageaient pas de fonction phrasique à leurs énoncés. La plupart du temps, aucune cohérence grammaticale n'était recherchée. Il n'y avait pas d'exigence de cohésion du discours.

2.3.4 *Ou inversement : NP ou nom de parti révolutionnaire + trait + HN :*

*St-Apre* (24 ; auj. *Tocane-sur-Dronne*) > *Barra-sur-Dronne* (LssN). Note : le TM d'origine est entièrement rejeté ; il est remplacé par l'élément révolutionnaire (*Barra*) + trait + 'sur' + trait + 'sur' + HN non précédé de son art. déf. Joseph Bara / Barra, héro révolutionnaire, soldat tué lors de la guerre de Vendée, à l'âge de 14 ans.

*Châtillon-sur-Marne* (51) > *Montagne-sur-Marne* (L8817). Note : (*la*) *Montagne* : parti des Jacobins.

2.3.5 *Construction à base adjectivale + HN*

*St-Bauzille-de-Putois* (34) > *Bel-Hérault* (L30668), flc. se jette dans *la Mer Méditerranée*. Note : le TM d'origine est rejeté ; il est remplacé par un adj. + trait + HN. On profite de l'occasion pour célébrer la Nature ainsi que la beauté de son environnement naturel.

*St-Clair* (46) > *Belle-Rivière* (L30960). Note : adj. accordé au fém. sing. + trait + générique hydronymique.

2.3.6 *Constructions particulièrement complexes*

*St-Louis-en-l'Isle* (24) > *Montagne-Libre-sur-l'Isle-et-Beauronne* (L33003).

Notes : curieusement, cette commune est ancrée sur *la Dronne*, aff. de *l'Isle*. Un petit aff. de *la Dronne*, *la Donzelle*, arrose également cette commune, ce que ne fait pas *la Beauronne*, aff. de *l'Isle*. Ou bien il y a eu inconnaitance du terrain local (ce dont on peut douter), ou bien on a voulu se 'mieux localiser' ou bien encore ces cours d'eau ont partiellement changé leur cours, ce qui ne semble pas avoir été le cas... Le TMR est un nom complexe, composé de deux syntagmes sans rapport sémantique. Le 1<sup>er</sup> est révolutionnaire : il mêle le nom d'un parti à la notion de 'Liberté', symbole fondamental de 1789. Il est

ensuite lié par un trait à la préposition de lieu 'sur', suivi d'un second trait puis il est arrimé au 2<sup>nd</sup> syntagme, qui est un HN. Ce dernier se présente comme suit : art. déf. fém. sing. élidé + signe apostrophe ??? + HN (Isle) + trait + mot grammatical 'et', un mot-outil coordonnant + HN, non précédé de son art. déf. fém. sing. 'la'.

*St-Laurent-lès-Mâcon* (01) > *Ain-Saône*, puis *Commune-d'Ain-et-de-Saône*, puis *Port-de-l'Ain* et *Port-d'Ain* (LssN). Note : *L'Ain* (01) est le département et *la Saône*, la rivière qui arrose cette ville et se jette dans *le Rhône*. Comme pour l'ex. précédent, ce n'est sans doute pas une volonté de « compliquer » la création onomastique qu'il faut percevoir ici dans toute cette complexité mais, plutôt un mélange d'hésitation(s), d'incertitude(s), peut-être d'opposition(s) d'ordres divers.

### 2.3.7 *Entre hésitation(s) et évolution(s) (voir en 3.1.7)*

*St-Josse* (62) > *Bois-Fontaine*, puis *Fontaines-aux Bois* (L32614), après inversion du nom et du générique (*Fontaine*) et passage non expliqué du sing. au plur. Une autre confusion toute révolutionnaire ?

### 2.3.8 *Incohérences*

*Fontainebleau* (77) > *Fontaine-la-Montagne*, puis *Fontaine-le-Vallon* (L14166), après politisation partisane d'origine non oronymique, apport d'un élément toponymique d'origine oronymique générique, *Vallon*, qui montre ici une certaine incohérence sémantique qui, de toutes les façons, n'était pas recherchée...

*St-Pierre-aux-Oies* (51) > *Fontaine-aux-Oies*, puis *Valbourg* (L34097). L'élément *Val* générique oronymique, dans *Valbourg*, est sans doute en référence avec *le Pisseleu*, le ruisseau qui traverse la commune. Mais peut-on parler de cohérence. Pourquoi ne pas avoir employé le nom du cours d'eau local ?

## CONCLUSION

Certes, l'ensemble de ce corpus peut paraître désordonné car il est loin des critères plus rigoureux de notre CNT hexagonale. Cependant, il nous donne le sentiment que les élus d'alors n'appartenaient pas le moins du monde à celui des analphabètes et que bien des gens des champs et des

bourgs pouvaient rivaliser avec ceux des cités et des faubourgs. Et l'on peut se réjouir de constater que, au delà de l'éventuelle rigueur des uns, un esprit armé d'un certain sens de la réflexion habitait celui des autres. Enfin, un étonnant paradoxe ressort de cette observation longue et variée : en ces temps plutôt 'péremptaires' semblait exister une considérable liberté de parole et d'écrit alors que régnait la sanguinaire Terreur, laquelle ne semble pas du tout avoir effrayé le bon peuple des campagnes qui refusaient, sans doute, de s'en laisser trop conter par celui des villes.

### Signes et sigle

> : changement d'un nom de commune de 1790 (TM), en nom de commune révolutionnaire (TMR) 1793-1795.

< : (mot) venu de telle ou telle langue.

### Abréviations

Anc. / anc. : ancien ; anc. fr. : ancien français ; art. : article ; auj. : aujourd'hui ; déf. : défini ; fém. : féminin ; fl. : fleuve ; flc. : fleuve côtier ; fr. : français ; HN : hydronyme(s) ; lat. : latin ; LssN : Liste sans numérotation de dossier ; masc. : masculin ; plur. : pluriel ; sing. : singulier ; TM : toponyme municipal /-paux ; TMR : toponymes municipaux révolutionnaires.

### Liste des codes numériques départementaux

01 : Ain ; 02 : AISNE ; 03 : Allier ; 10 : Aube ; 12 : Aveyron ; 18 : Cher ; 19 : Corrèze ; 21 : Côte-d'Or ; 24 : Dordogne ; 25 : Doubs ; 28 : Eure-et-Loire ; 29 : Finistère ; 36 : Indre ; 37 : Indre-et-Loire ; 43 : Haute-Loire ; 44 : Loire-Atlantique ; 45 : Loiret ; 46 : Lot ; 48 : Lozère ; 49 – Maine-et-Loire ; 50 : Manche ; 51 : Marne ; 52 : Haute-Marne ; 55 : Meuse ; 58 : Nièvre ; 59 : Nord ; 60 : Oise ; 61 : Orne ; 62 : Pas-de-Calais ; 63 : Puy-de-Dôme ; 69 : Rhône ; 71 : Saône-et-Loire ; 72 : Sarthe ; 77 : Seine-et-Marne ; 78 : Yvelines ; 80 : Somme ; 85 : Vendée ; 89 : Yonne.

## Sources électroniques et bibliographiques

Liste : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_communes\\_françaises\\_ayant\\_changé\\_de\\_nom\\_au\\_cours\\_de\\_la\\_Révolution](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_communes_françaises_ayant_changé_de_nom_au_cours_de_la_Révolution).

Neveu : [http://www.franckneveu.fr/mediapool/76/768102/data/Structures\\_de\\_la\\_phrase\\_en\\_francais\\_moderne.pdf](http://www.franckneveu.fr/mediapool/76/768102/data/Structures_de_la_phrase_en_francais_moderne.pdf).

Rateau Michel A. 2011. « Noms des voies de communication urbaines françaises ayant un lien avec le pays de Roumanie. Motivations des dénominations », in *Numele și numirea. Actele conferinței internaționale de onomastică*, ed. Oliviu Felecan. Cluj-Napoca : Edita Mega.

———. 2014. « Unconventional : What does this adjective mean in onomastics ? An attempt to answer this question in connection with anthroponymics in the southwest of France », in *Unconventional anthroponyms : formation patterns and discursive function*, ed. by Oliviu Felecan & Daiana Felecan. Newcastle-upon-Tyne : Cambridge Scholars Publishing.

Rateau Michel & Van Langendonck Willy. 2015. « De certains noms d'agglomérations en France : dénominations d'origine conventionnelle ou non conventionnelles », in *Proceedings of the Third International Conference on Onomastics. 'Name and Naming', Conventional / Unconventional in onomastics*, ed. by Oliviu Felecan. Cluj-Napoca : Edita Mega & Edita Argonaut.